

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 13 septembre 2010 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Melle BERTRAND Julie - Mr COGNET Claude - Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent - Mr DUFAUD Laurent - Mr FERRAND Jocelyn - Mr GACHET Jean François - Mr GRENIER René - Mr LAFFAY Vincent - Mr MAZANCIEUX Pascal - Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme ARCHIER Cindy (pouvoir à Mr FERRAND Jocelyn) - Mr BERTRAND Daniel (pouvoir à Mr THOMAS Alain) - Mme BOUDRAS Nathalie - Mr CAVALLARO Vincent

Secrétaire de séance : Melle BERTRAND Julie

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal entérine l'acceptation par le sous-préfet de l'Ardèche de la démission de Nathalie Boudras, adjointe. Monsieur le Maire la remercie de sa participation active pendant toute la période qu'elle a vécu avec l'équipe.

**CONTRATS ARDECHE PROJETS TERRITOIRES : APPROBATION DES PROJETS 2010**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les Contrats Ardèche Projets Territoires permettent le subventionnement de projets pour la commune de Savas.

Les projets retenus pour l'année 2010 concernent :

- la rénovation de la cantine scolaire
- l'acquisition de mobilier pour la maison rurale d'animation
- divers travaux de voirie

Le programme d'action étant validé par la commission permanente du Conseil Général, il convient d'approuver les projets inscrits pour la commune de Savas pour l'année 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les projets inscrits pour la commune de Savas pour l'année 2010 concernant la rénovation de la cantine scolaire, l'acquisition de mobilier pour la maison rurale d'animation et divers travaux de voirie

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général les subventions relatives aux Contrats Ardèche Projets Territoires.

\*\*\*\*\*

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de la clôture pour insuffisance d'actif de la Sarl DDPM en date du 04 décembre 2008, la créance de Maître Charrière, mandataire judiciaire, n'a jamais été recouvrée.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'état transmis par la trésorerie de Serrières qui présente l'admission en non-valeur pour un montant de 750 euros TTC.

La somme de 750 euros TTC sera imputée au compte 654.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTTE** l'admission en non-valeur pour un montant de 750 euros TTC.

\*\*\*\*\*

## **TRAVAUX DE VOIRIE : inscription de la dépense en investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant la voirie sont en cours.

Toutes les factures concernant ce programme correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer en fin d'année ces dépenses en investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant la voirie en section d'investissement.

**DIT** que des crédits sont inscrits au compte 2315 du Budget Primitif 2010.

\*\*\*\*\*

## **RESTAURATION D'UN LAVOIR : inscription de la dépense en investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant la restauration d'un lavoir sont en cours.

Toutes les factures concernant ce programme correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer en fin d'année ces dépenses en investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant la restauration d'un lavoir en section d'investissement.

**DIT** que des crédits sont inscrits au compte 2315 du Budget Primitif 2010.

\*\*\*\*\*

## **MAISON RURALE D'ANIMATION : inscription de la dépense en investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant la maison rurale d'animation sont en cours.

Toutes les factures concernant ce programme correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer en fin d'année ces dépenses en investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant la maison rurale d'animation en section d'investissement.

**DIT** que des crédits sont inscrits au compte 2313 du Budget Primitif 2010.

\*\*\*\*\*

### **AMENAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE : inscription de la dépense en investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant l'aménagement de sanitaires dans le local technique sont en cours.

Toutes les factures concernant ce programme correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer en fin d'année ces dépenses en investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant l'aménagement de sanitaires dans le local technique en section d'investissement.

**DIT** que des crédits sont inscrits au compte 2313 du Budget Primitif 2010.

\*\*\*\*\*

### **RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE : inscription de la dépense en investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire sont en cours.

Toutes les factures concernant ce programme correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer en fin d'année ces dépenses en investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire en section d'investissement.

**DIT** que des crédits sont inscrits au compte 2313 du Budget Primitif 2010.

\*\*\*\*\*

### **VIREMENTS DE CREDITS – Budget communal -**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus aux chapitres 67 et 040 (dépenses et recettes) du budget communal de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

## **Augmentation de crédits**

Fonctionnement – dépenses

67 Charges exceptionnelles

673 Titres annulés sur exercice antérieur + 50,00

Investissement – dépenses

040 Opérations d'ordre de transfert entre section

2313 Immobilisations en cours – constructions + 5 000,00

2315 Immobilisations en cours – installations, matériel + 2 000,00

Investissement – recettes

040 Opérations d'ordre de transfert entre section

2802 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 30 000,00

## **Diminution sur crédits déjà alloués**

Fonctionnement – dépenses

Article Libellé

011 Charges à caractère général

6225 Indemnité comptable, régisseur - 50,00

Investissement – dépenses

23 Immobilisations en cours

2313 Immobilisations en cours – constructions - 5 000,00

2315 Immobilisations en cours – installations, matériel - 2 000,00

Investissement – recettes

28 Amortissements

2802 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme - 30 000,00

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** tels qu'ils lui sont présentés les virements de crédit.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche utile à cet effet.

\*\*\*\*\*

## **SYNDICAT DES TROIS RIVIERES – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN**

Depuis fin 2009, la Communauté de Communes Pilat Rhodanien et le Syndicat des Trois Rivières ont engagé une concertation en vue d'une éventuelle adhésion de la communauté de communes au Syndicat des Trois Rivières.

Par délibération en date du 29 mars 2010, la Communauté de Communes Pilat Rhodanien a délibéré à l'unanimité afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

La Communauté de Communes Pilat Rhodanien se situe sur le département de la Loire (42) et regroupe les 14 communes suivantes : *Bessey, Chavanay, Chuyer, La Chapelle-Villars, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint Appolinard, Saint Michel-sur-Rhône, Saint Pierre-de-Bœuf, Véranne, Vérin.*

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts du Syndicat des Trois Rivières, approuvés le 2 décembre 2004, la commune de Savas adhère au Syndicat des Trois Rivières.

Considérant que le Bureau du Syndicat des Trois Rivières a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien en date du 03 juin 2010,

Considérant que le Conseil Syndical du Syndicat des Trois Rivières s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, par délibération à l'unanimité, lors de sa séance du 17 juin 2010,

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque commune déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTTE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Syndicat des Trois Rivières.

\*\*\*\*\*

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'aménagement de la zone des Hauches de Tourton, il convient de rectifier le classement d'un chemin rural en voie communale.

En effet, il expose que le chemin dénommé chemin rural n°12 des Hauches de Tourton aux Biens, qui part de la voie communale 20 jusqu'au chemin rural 11 d'une longueur initiale de 466 m voit sa longueur diminuée de 250 m au profit de la voie communale n° 20 dite route des Hauches de tourton. Ainsi, sa longueur totale est de 216 m.

La voie communale n°20 dite route des Hauches de Tourton voit sa longueur augmenter de 250 m en remplacement des 250 m enlevés au chemin rural n°12. A cette augmentation, s'ajoute une création de voirie nouvelle d'une longueur de 240 m. Ainsi, sa longueur totale est de 981 m.

Monsieur le Maire propose de rectifier ce classement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT** que le classement unique des Voies Communales et l'inventaire unique des Chemins Ruraux approuvés par délibération en date du 10 octobre 2003 seront modifiés en conséquence.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DE L'URBANISTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 avril 2009 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Afin de procéder à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme, cinq bureaux d'études ont présenté leur offre : AMUNATEGUI ; FAUCHILLE ; RUELLAND ; INTERSTICE.

La commission s'est réunie le 13 juillet 2010. Une analyse des offres a été réalisée avec le soutien technique du CAUE.

Trois bureaux ont été auditionnés : INTERSTICE, AMUNATEGUI et FAUCHILLE.

Au regard des critères du règlement de consultation, le bureau INTERSTICE, 9 chemin des Vignes - 38150 ASSIEU, a été retenu par la commission pour un montant de 31 085 € HT pour procéder à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le choix de la commission.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y afférant.

\*\*\*\*\*

## **PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE SEL DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels concernant la fourniture de sel de déneigement, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay propose la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes du bassin d'Annonay.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe pour la participation au groupement de commandes et pour la passation de la convention à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DONNE** son accord.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*

## **ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE « SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une régularisation, Santé au Travail du Haut Vivarais a adressé à la commune un chèque de 39,17 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** l'encaissement de ce chèque.

\*\*\*\*\*

## **EXPLOITATION DES DONNEES CADASTRALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du SIG, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, demande l'autorisation d'exploiter les données cadastrales de la commune de Savas.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre à la Communauté de Communes la mise à jour des données cadastrales sous la norme EDIGEO.

\*\*\*\*\*

### **Informations diverses**

#### **Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la résiliation du bail au 30 novembre 2010 de l'appartement communal situé place Paul Bourget.

#### **Voirie**

Diverses subventions ont été attribuées à la commune :

- Subvention pour la voie communale dite rue des Tilleuls : 4 784,65 €
- Subvention pour le déneigement : 3 707,17 €
- Subvention enveloppe parlementaire mobilier MRA : 4 000 €

Le SDIS contrôlera les poteaux et bouches incendie les 05 et 06 octobre 2010.

#### **Divers**

Suite à plusieurs courriers reçus en mairie, Monsieur le Maire fait état d'un problème de voisinage sur le hameau d'Eteize.

Il a été signalé la divagation d'un chien au Soulier. Une cage est installée pour capturer ce chien errant. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le chien a été capturé et récupéré par la fourrière intercommunale du Fayet que nous remercions.

Monsieur fait le compte rendu de la réunion appel à projet adolescent.

Le Comité des fêtes de Saint Clair ainsi que l'Association crèche de Boulieu demandent la mise à disposition d'une salle.

Communauté de Communes du Bassin d'Annonay : journées européennes du patrimoine vendredi 17 septembre 2010 à 18 h 30 à la bibliothèque d'Annonay

Inauguration Salon de la Maison le 18 septembre 2010 à 11 h 00 Espace Economique Jean Monnet

Boulieu lès Annonay : marché gourmand samedi 25 septembre et dimanche 26 septembre

SCOT : réunion le 29 septembre à 18 h 00 château de la Lombardière

Opération Brioches les 8, 9 et 10 octobre 2010

Annonay Triathlon : course du sentier botanique le 21 novembre – demande de partenariat

Questionnement du public sur le raccordement à l'assainissement collectif du quartier de Combenoire et problème de l'ambroisie sur la route départementale RD 342.

La séance est levée à 20 h 55.